Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CHAPEL sur la commune principale de l'AIOT 587 Rue Alphonse Gourju 38140 Apprieu.

La référence de votre dossier est A-3-UQDEBDXH5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/11/2023 à 09h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **79018467500979**

Organisme: BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Fonction: Consultante environnement

Personne morale

N° SIRET 30146545600103

Raison sociale CHAPEL

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

587 RUE ALPHONSE GOURJU

38140 APPRIEU

Signataire

Qualité : Directeur général

Référent

Fonction : Responsable QSE Quality manager

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : CHAPEL

Description des activités :

La société CHAPEL exploite un bâtiment industriel situé sur un terrain de surface foncière

d'environ 7 162 m² et localisé au sein du Parc d'Activité Bièvre-Dauphiné sur la commune d'Apprieu (38). Le bâtiment, d'une surface d'emprise au sol d'environ 3 653 m², est destiné à accueillir des activités de fabrication de vérins et composants hydrauliques. Le bâtiment est constitué d'un atelier de surface d'environ 3 349 m², d'une zone de quais couverte d'environ 252 m², d'une zone technique gaz de 66 m² et de bureaux et locaux sociaux en R+1 de surface de plancher d'environ 230 m². Le site n'est pas soumis à autorisation ou à enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le site est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2560 pour son activité de travail mécanique des métaux et alliages. NOTA : La présente déclaration est réalisée en complément de la déclaration du 05/08/2021 pour la rubrique 2560 (Preuve de dépôt n°A-1-8Y46NE1N) et s'applique au même site. Ce dernier dénommé "APPRIEU 2" dans la déclaration 2560 est désormais à identifier sous le nom "CHAPEL" et sous le SIRET 301 465 456 00103. Dans le cadre d'une activité de traitement de surface des vérins (sans utilisation de solvants), la société CHAPEL projette de stocker des bouteilles d'ammoniac de capacité unitaire de 44 kg dans un local spécifique situé au sein de la zone technique gaz de laquelle il est séparé par des parois et un plancher haut REI120. La quantité maximale d'ammoniac susceptible d'être stockée est de 350 kg. L'installation sera donc soumise à déclaration pour la rubrique 4735.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 587 Rue Alphonse Gourju 38140 Apprieu

X:893601

Y: 6479715

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4735	4735-2-b	Ammoniac	Quantité susceptible d'être présente 0.35 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets de type emballages cartons, plastiques ainsi que quelques déchets dangereux de type fût d'huile, copeaux métalliques (liés à l'activité de travail mécanique des métaux). Ces déchets seront envoyés vers les filières de traitement appropriées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Présence de détecteurs de gaz. Présence d'un poteau incendie public à moins de 200 mètres de l'atelier. Présence de système d'extinction d'incendie à l'intérieur du bâtiment : extincteurs.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les murs et planchers haut du local ammoniac sont REI120. La porte extérieure du local ammoniac est E 30.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : OUI

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l' instruction
Déclaration initiale 2560 - Preuve de dépôt n° A-1-8Y46NE1N	05/08/2021	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)